



Elections professionnelles de la fonction publique 2018 : chaque voix va compter !

mercredi 12 septembre 2018, par [Bariaud](#)

Le vote électronique du 29 novembre au 6 décembre 2018 : comment ça marche ?

Dates à retenir

- Le vote électronique aura lieu du 29 novembre 10h au 6 décembre 2018 à 17h (heure de Paris). Le 6 décembre sera la date pour les catégories qui votent à l'urne.
- à partir du 11 octobre 2018, chaque électeur·trice pourra s'inscrire sur son « espace électeur ». Un courriel sera envoyé à l'adresse professionnelle.
- Du 5 au 13 novembre 2018, une notice de vote sera remise en main propre aux agent·es contre émargement. Cette notice rappelle comment se connecter à l'espace électeur et fournira l'identifiant de vote. Si vous ne l'avez pas, adressez-vous à la DRH ou au secrétariat de votre établissement.

Cette notice pourra, par exemple en cas de perte, être envoyée par courriel. Pour se connecter à l'espace électeur, il faudra le NUMEN et la date de naissance.

L'électeur·trice disposera de deux « espaces » : l'un pour s'informer et l'autre pour voter.

- un espace électeur, environnement assimilable au bureau de vote, on y trouve toute la logistique pour voter (consultation des listes électorales, des listes candidates, gestion de l'accès pour voter),
- un espace de vote, environnement assimilable à l'isoloir.

Ouvrez votre espace électeur dès le mois d'octobre pour vérifier que vous êtes bien inscrit·e sur la liste électorale, pour vérifier votre corps et grade, pour vérifier vos scrutins.

Vous pouvez contester ou demander une modification par courriel ou par téléphone. Les listes électorales peuvent être modifiées jusqu'au 28 novembre.

Création du mot de passe

Un mot de passe est créé sur l'espace électeur par les électeur·trices qui recevront un mail de confirmation sur leur messagerie. Ce mot de passe pourra être généré jusqu'au 6 décembre.

L'accès à votre espace de vote sera protégé par votre identifiant électeur et votre mot de passe personnel électeur.

En cas d'oubli/perte/soupçon de vol de ce mot de passe et/ou de l'identifiant pour voter, la récupération/régénération de ceux-ci implique de pouvoir recevoir des infos sur un portable ou un courriel jusqu'au 6 décembre.

Mais n'attendez pas le dernier jour. Votez dès le 29 novembre !

N'oubliez pas de voter pour l'ensemble des scrutins. Vous pouvez voter en plusieurs fois. Vous pouvez télécharger des preuves de vote : votre émargement et/ou l'empreinte de votre vote.

Dans le public

Vous allez voter pour les Comités Techniques (CT) : CT ministériel, CT d'établissement, CT Académique. Ils sont compétents pour examiner les sujets sur l'organisation du travail et leur incidence sur les personnels. Les personnels de l'Éducation nationale votent au CTMEN (sauf les personnels Recherche et Formation du scolaire qui votent au CTMESR par correspondance). Les personnels du Supérieur et de la Recherche votent au CTMESR.

Vous allez voter pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP). Les CAP traitent : titularisation ou prolongation de stage, mutation, promotion, détachement, intégration, discipline.

Vous allez voter pour les Commissions Consultatives Paritaires des Agents Non-Titulaires (CCP-ANT) consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent-es non titulaires.

Dans l'enseignement privé

Vous allez voter pour le Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé sous contrat (CCMMEP) pour les enseignant·es (1er et 2nd degré confondus). Le CCMMEP est le pendant du Comité Technique Ministériel de l'enseignement public.

Vous allez voter pour les Commissions Consultatives Mixtes (CCM) Académique (2nd degré), Départementale ou Interdépartementale (1er degré). Elles sont chargées de donner un avis sur les questions individuelles intéressant les maîtres (notation, questions disciplinaires, mouvement de l'emploi...).

Pour voter, il est impératif d'avoir votre identifiant et votre mot de passe.

L'espace électeur est accessible depuis l'adresse suivante

www.education.gouv.fr/electionspro2018